



## Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 26 juin 2015

---

### Commission des Finances, Ressources et Administration générale

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2014

**M. COUNIL.** Permettez quelques mots sur les échanges qui viennent d'avoir lieu.

Le premier revêtait un caractère extrêmement politique, à l'instar de ceux que l'on peut entendre à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas ce que je souhaite faire au sein de notre assemblée, en tout cas, ce n'est pas la raison pour laquelle j'ai été élu ici.

Le Département de la Sarthe connaît une situation financière difficile, contrainte, qui le sera de plus en plus, car nous devons faire face à des dépenses sociales en forte augmentation. Je pense notamment à l'allocation personnalisée à l'autonomie, au RSA, à la prestation de compensation du handicap. Ainsi que vous l'avez souligné, c'est l'effet ciseau. A cela viennent se surajouter des choix politiques nationaux de réduction des dotations aux collectivités locales. Il en découle une situation très contrainte. Pour ma part, je souhaiterais que l'on sorte du débat politicien qui consiste à jeter à la face « votre majorité », « votre opposition », car tout cela est finalement assez stérile et ne fait pas avancer le débat, notamment au sein de notre assemblée.

J'ai une certaine ancienneté dans cette assemblée. J'ai été élu en 1998. C'était avant l'acte II de la décentralisation. Lorsque nous nous réunissions au mois de juin pour voter le compte administratif, le budget supplémentaire, je me souviens que les délibérations proposaient nombre d'actions nouvelles. Les marges permettaient alors que les dossiers soient établis en fonction des besoins, en fonction des débats et visaient à la mise en place de politiques nouvelles et d'agir au service des Sarthoises et des Sarthois.

J'ai connu ensuite la décentralisation de 2004. Je me souviens des débats un peu musclés qui prévalaient alors. La majorité départementale recouvrait à l'époque la majorité gouvernementale. Nous mettions en garde contre l'impact de cette décentralisation. M. du Luart avait beau rassurer en disant que la compensation interviendrait à l'euro près, cela se traduit aujourd'hui par l'effet ciseau que vous venez d'évoquer Monsieur le Président. Autrement dit, la décentralisation a fortement pesé sur les dépenses de notre assemblée, qui a dû assumer des missions nouvelles alors que la compensation n'a pas été à la hauteur.

Les deux phénomènes viennent se heurter avec l'héritage de l'ancienne majorité gouvernementale en matière de décentralisation, de très nombreuses missions ayant été confiées au Département sans lui accorder les recettes correspondantes. Plusieurs centaines de millions d'euros ont ainsi pesé sur notre budget. Il est dommage que la réunion du groupe de suivi de la décentralisation n'ait pas eu lieu. L'ensemble des élus auraient pu être informés des chiffres et auraient été éclairés, l'écart croissant entre les dépenses nouvelles qui nous ont été imposées et les recettes correspondantes.

A cela, se surajoute la baisse des dotations aux collectivités locales qui nous impacte tous. Tous, au sein de nos collectivités, sommes amenés à assurer une gestion et à opérer des choix, parfois douloureux, de réduction des dépenses, car nous ne voulons pas non plus, ainsi que vous l'avez souligné, augmenter la

fiscalité. Là encore, cessons de nous envoyer des remarques à la face. Que la droite ou la gauche soit au pouvoir, je suis persuadé que l'une ou l'autre aurait agi de la sorte en diminuant les dotations aux collectivités locales. Le gouvernement de M. Fillon avait d'ailleurs engagé le mouvement en gelant les dotations. Par ailleurs, le projet de l'UMP au titre de la campagne présidentielle évoquait cette baisse.

Il convient donc de raison garder et de conserver à la mémoire ce passé qui démontre que personne n'a de leçons à donner. Nous avons plutôt intérêt, en tant qu'élus du Département de la Sarthe, à réfléchir à la façon dont nous sommes amenés à exercer correctement nos missions.

### **Commission Réussite éducative : collèges et transports**

#### **PROJET DE CONTRAT DE PARTENARIAT (CP) POUR LA MODERNISATION DE QUATRE COLLEGES**

**M. COUNIL.** Assurément, ce dossier n'est pas simple. Nous sommes pris en étau entre la nécessité et l'urgence de reconstruire un certain nombre de collèges et le choix que fait la majorité départementale de recourir au partenariat public/privé.

Or, le choix du PPP peut faire débat. Il soulève des inquiétudes. Lors d'une précédente session, j'avais fait état d'un rapport d'information sénatorial de M. Jean-Pierre Sueur, élu du Loiret, sur les contrats de partenariats public/privé. Il indiquait que, mal gérés, ces contrats pouvaient représenter une bombe à retardement financière pour les collectivités.

A l'époque, j'avais évoqué la volonté de la majorité de privatiser un certain nombre de collèges. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'avais été le seul élu à voter contre le plan Collège performant, ainsi que l'a rappelé M. Vallienne, sans me nommer.

Aujourd'hui, votre majorité propose un choix, il propose d'avancer sur cette question des PPP. J'émettrai deux regrets.

A l'époque, nous avons proposé de tester une autre solution. Elle consistait à recourir aux sociétés d'économie mixte locales. La majorité d'alors avait démontré que le Département n'était pas en mesure de porter à lui seul et dans le même temps la reconstruction de quatre collèges, ce qui justifiait, selon lui, le recours au PPP.

Nous avons mis en avant l'idée de passer par des sociétés d'économie mixte qui avaient également besoin de travailler. Je pense, par exemple, à la Secos ou à Cenovia qui auraient pu être sollicitées. Or, à l'issue des travaux que vous avez menés, cette solution n'a pas été étudiée. Vous avez étudié deux solutions : la première en interne à la collectivité, la seconde, celle des PPP.

Deuxièmement, on peut regretter que ce choix n'ait pas été assumé au moment de la campagne des élections départementales. Vous avez clairement indiqué que vous vouliez reconstruire les collèges, mais que les dispositions pour ce faire n'étaient pas encore retenues. Or, tout le monde sait que, globalement, le choix était fait et que vous avanceriez dans cette optique.

Avec Isabelle Cozic-Guillaume, nous nous considérons plus particulièrement concerné car deux collèges seront reconstruits sur notre canton, qui en compte cinq. J'ai une petite attache sentimentale au collège Maroc-Huchepie où j'ai passé quatre ans de ma vie entre onze et quinze ans, ainsi qu'au collège d'Arnage, où j'ai débuté ma carrière professionnelle.

J'ai eu l'occasion de redécouvrir ces deux établissements en faisant le tour des collèges du canton avec Isabelle Cozic-Guillaume pour aller à la rencontre des principaux. C'est vrai qu'une urgence caractérise ces deux établissements. J'avais oublié combien leur structure, leur mode de construction les rendaient fragiles et combien ils étaient inadaptés à l'enseignement.

J'ai étudié le dossier attentivement et participé activement à la Commission présidée par Samuel Chevallier. J'ai apprécié la manière dont la réunion a été conduite : elle nous a permis d'étudier le dossier au fond en deux heures et demie et de poser l'ensemble des questions que nous souhaitions aborder.

Je retiens du dossier que nous ne prenons pas aujourd'hui de décision définitive. La procédure que nous lançons aboutira à la fin de l'année 2016 à un nouveau vote de l'Assemblée afin de déterminer si elle s'engage définitivement en faveur du projet. Il est important de le souligner car des engagements ont été pris. Par exemple, le recours aux entreprises locales, le fait que le Département resterait propriétaire des murs. Des annonces ont également été faites en matière de coût selon lesquelles le partenariat public/privé reviendrait moins cher au Département que de construire en interne. A la fin de l'année prochaine, nous verrons si les annonces sont avérées. La décision que l'on nous demande de prendre aujourd'hui n'est pas définitive.

Par ailleurs, contrairement aux craintes que j'ai pu éprouver, il n'y a pas privatisation des établissements. La privatisation aurait signifié que l'on aurait confié les murs à une entreprise privée et les autres missions du Département. L'assurance nous a été donnée – c'est écrit dans la délibération rappelée par le rapporteur – que la restauration scolaire serait toujours assurée par des agents du Département de la Sarthe, qu'il en serait de même des fonctions d'accueil et d'entretien.

Lors de la réunion de la commission, il a été rappelé que le Département serait propriétaire des murs dès la livraison des établissements sans attendre la fin du contrat. Il a également été rappelé que les équipes éducatives ne subiraient aucun changement par rapport à un autre établissement – c'est une crainte qui avait été soulevée.

En étudiant le dossier, j'ai perçu la volonté de la majorité gouvernementale de présenter un dossier très cadré par des garde-fous. Les débats que nous avons eus par le passé au sein de cette assemblée ont peut-être conduit à ce choix de la majorité départementale.

Aujourd'hui, j'ai envie d'être pragmatique. Je ne veux pas adopter une position trop doctrinaire, que je récuse, du reste, dans les autres assemblées où je siège. Avec Isabelle Cozic-Guillaume, nous voterons donc favorablement cette délibération. Pour autant, ce n'est pas un blanc-seing, en ce sens que nous nous donnons rendez-vous dans un an pour étudier le contrat final. Un vote définitif déterminera si les conditions posées et émises sont ou non respectées ; selon le cas, nous confirmerons notre vote ou modifierons notre position.

Je remercie les membres de notre groupe. Je trouve qu'il est positif que l'on admette au sein d'un groupe que chacun, en fonction de la réalité des territoires, puisse adopter des positions différentes. C'est un exemple qui pourrait servir aussi à la majorité départementale.

## EMPLOI, ECONOMIE, TOURISME, ALLOCATIONS, INSERTION

**M. COUNIL.** La première difficulté que présente ce rapport, c'est qu'il couvre de très nombreuses problématiques pouvant susciter des approches différentes. Il est difficile de nous positionner. En effet, si certains points du rapport vont dans le bon sens, d'autres suscitent notre opposition car nous éprouvons des doutes. La présentation d'un tel rapport dans sa globalité pose question.

Au moment où l'Assemblée départementale s'ouvre à une nouvelle vie, il conviendrait, sans toutefois multiplier à l'infini les rapports, d'essayer de scinder les gros rapports en plusieurs afin de permettre une meilleure lisibilité, autorisant ainsi des expressions et des prises de position plus simples.

Le rapport présenté est important car il pose la question du développement économique et nous voyons combien la situation de l'emploi dans notre Département reste critique comme l'atteste la dernière livraison des chiffres du chômage qui montrent que nous continuons à occuper le dernier rang des Départements de la Région des Pays de la Loire. Bien sûr, on peut en accuser la situation au plan national, mais je pense que nous avons tous notre part de responsabilité s'agissant de l'emploi, notre façon d'agir pouvant influencer.

Au moment de la prise de fonctions des élus, on peut regretter que nous n'ayons pas un débat sur la question du développement économique, sur les orientations ou les réorientations. Depuis ce matin, nous parlons d'une situation budgétaire plus contrainte et qui doit nous obliger à faire mieux avec peut-être autant, voire moins d'argent. C'est le cas s'agissant du développement économique. Au cours de la campagne électorale, nous avons pu démontrer la différence d'approche entre la majorité et l'actuelle minorité sur ce sujet. Je pense au soutien à l'entreprise ou aux parcs d'activités départementaux, dont certains restent vides.

J'ai entendu les propos du Président Le Mèner, qui a déclaré que l'examen, fin septembre, des conclusions de la loi NOTRe permettraient d'avancer sur l'ensemble de ces sujets. Je pense, en effet, que c'est une loi d'importance.

Je voudrais maintenant poser une question un peu particulière portant sur l'Institut automobile du Mans, installé sur le Technoparc des 24 Heures. C'est une institution qui est reconnue et qui permet d'encadrer efficacement la filière automobile dans notre département. Au plan industriel, chacun sait combien cette filière, aux côtés de la filière agro-alimentaire, reste essentielle pour notre Département. J'ai cru comprendre la volonté du Département de remettre en cause dès cette année sa participation à l'IAM. Ce qui entraînerait *de facto* la remise en cause des participations des autres collectivités liées par une convention de cofinancement. L'inquiétude est forte. L'Institut a montré par le passé comme à l'heure actuelle à quel point il pouvait se révéler utile au développement industriel de notre territoire.

Ma seconde remarque portera sur l'insertion.

Les prestations sociales versées par le Département pèsent toujours plus lourdement sur nos finances et c'est le cas tout particulièrement du RSA. Le montant a progressé fortement ces dernières années et continuera, à n'en pas douter, d'augmenter. Même si la courbe du chômage venait à s'inverser, les premières personnes qui seront réemployées ne seront certainement pas celles qui sont au RSA, mais celles qui seront le plus facilement employables et efficaces. Autrement dit, nous allons gérer pendant plusieurs années un nombre élevé de personnes au RSA. Cela nous renvoie à la question de l'insertion par l'activité qui est essentielle pour ce public.

Des inquiétudes portent sur certains chantiers en difficulté. L'an dernier, nous avons assisté à la disparition de l'association Culture et Liberté. L'association Passerelles est à son tour sur le point de disparaître. Il nous faut étudier collectivement la façon de soutenir nos chantiers. Par le passé, nous les avons soumis à une pression un peu trop forte, notamment en termes de sorties positives. Lorsque le marché de l'emploi est aussi détérioré que celui que nous connaissons aujourd'hui, il est difficile, voire impossible pour les chantiers d'insertion de répondre à cette exigence de sorties positives. Il convient donc de reprendre ce dossier, ce que nous ferons, je l'espère, dans le cadre du nouvel appel à projet.

Au titre de l'insertion, nous relevons la diminution de l'aide en faveur des structures, que je viens d'évoquer de 47 251 euros. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les nouveaux chantiers. J'informe mes nouveaux collègues qu'après la disparition de Culture et Liberté, le Conseil départemental avait lancé un appel à projet pour réattribuer les places en contrats aidés. Elles l'ont été il y a quelque temps déjà et pourtant je n'ai pas l'impression que les nouveaux chantiers aient commencé leur activité. Je conçois, Monsieur le président de la commission, que vous n'avez pas la réponse à ma question dans la mesure où il s'agit d'une thématique que vous découvrez dans le plan départemental, mais je serais preneur d'une petite note, d'un rapport d'étape qui puisse nous indiquer où en est la mise en œuvre des chantiers et associations retenus suite à cet appel à projet.

A l'issue de cette intervention, le Groupe des Elus de Gauche et Républicains s'abstiendra sur cette délibération.

Commission de la Solidarité : Enfance-Famille  
Personnes âgées et personnes handicapées

**SOLIDARITE DEPARTEMENTALE : RENFORCER LA PROXIMITE**

**M. COUNIL.** Je voulais intervenir sur deux questions liées au budget de l'action sociale.

Premièrement, je voulais faire part à l'assemblée de mon inquiétude suite au vote par la Commission permanente la semaine dernière de la programmation 2015 du contrat urbain de cohésion sociale qui permet de subventionner des actions dans les quartiers qui relèvent des zones prioritaires Politique de la ville.

Ces quartiers sont situés au Mans, à Coulaines, à Allonnes, également à Sablé-sur-Sarthe. Le choix budgétaire retenu au mois de décembre 2014 a conduit à diminuer très sensiblement l'enveloppe budgétaire, ce que l'on retrouve aujourd'hui dans les choix présentés qui mettent en péril des actions dans les quartiers relevant de la Politique de la ville. Ainsi, sur mon secteur, la subvention de la MJC Plaine du Ronceray est passée de 10 000 euros à 4 200 euros, soit une baisse de 58 %. Le Centre social des quartiers sud est passé d'une subvention de 15 975 euros l'année dernière à 9 400 euros, soit une baisse de 41 %.

Si l'on s'intéresse aux collèges classés dans les zones prioritaires Politique de la ville, l'aide est passée de 35 000 euros en 2014 à 22 950 euros, soit une baisse de 34 %.

Je veux me faire ici l'écho des inquiétudes que de telles baisses ont soulevé dans les quartiers concernés.

Les crédits de Le Mans Métropole se traduisent par une réduction de 36 % qui se répartit entre la ville d'Arnage, qui disparaît totalement de la programmation, la ville d'Allonnes, de Coulaines, du Mans et des projets intercommunaux.

Certes, cet état de fait est la conséquence du choix réalisé au moment du vote du budget primitif ; néanmoins, la décision de la programmation intervient au mois de juin, à un moment où les actions sont engagées. C'est le problème de la programmation du contrat de ville. Nous sommes collectivement amenés à prendre des décisions – et moi le premier, puisque la programmation de la ville du Mans a été arrêtée hier au conseil municipal – à la fin du mois de juin alors que les actions, pour la plupart, débutaient au mois de janvier.

Aujourd'hui, je suis interpellé par de multiples associations et structures de quartier qui s'inquiètent car elles comptaient sur des ressources qui, finalement, ne se concrétiseront pas. J'en ai eu l'occasion d'en discuter avec Mme Latouche, principale du collège Le Ronceray, qui m'a informé que son enveloppe était quasiment consommée alors que nous lui annonçons aujourd'hui que le Conseil général attribue au collège une subvention en baisse de 40 %. Elle ne sait quoi faire.

Des structures sont fragiles et il est légitime d'être inquiets de ce repli.

Parce que nous en avons débattu hier dans le cadre du conseil municipal du Mans, j'informe l'assemblée que Mme Rivron a dressé la liste des engagements du Département auprès de l'Agglomération et de la Métropole. Je n'ai nullement l'intention de remettre en question cet engagement, je veux simplement rappeler que le Département s'est engagé dans une politique contractuelle à l'issue d'un débat homérique. Je me souviens d'une passe d'armes assez violente entre le Président du Luart et moi-même, laquelle l'avait conduit à instaurer un groupe de travail, à l'époque piloté par M. Jean-Marie Geveaux, pour arrêter globalement la participation du Département au contrat de ville.

Globalement, cette participation n'a jamais été remise en cause. Elle l'est cette année, ce qui n'est pas sans poser de problème, d'autant qu'elle intervient tardivement. Je souhaiterais que l'on reprenne le dossier. L'enjeu est de 80 000 euros. Ne serait-il pas possible d'envisager pour cette année d'élever l'enveloppe à un niveau un peu plus significatif, non pas à 80 000 euros, bien sûr, et de cibler les efforts sur des secteurs qui sont de la compétence clé du Département ? Je note, par exemple, que l'aide aux collèges connaît un recul de 12 000 euros. On peut s'inquiéter, car, derrière tout cela, des actions sont menées. Nous connaissons aujourd'hui suffisamment de difficultés dans ces collèges classés en zone prioritaire Politique de la ville pour s'interroger.

A l'occasion d'un prochain document budgétaire, je souhaiterais que cette ligne soit abondée et qu'elle connaisse une nouvelle attribution de subventions complémentaires. Au titre du prochain contrat de ville, je souhaiterais que soit organisée une réunion spécifique de la Commission Solidarité à laquelle seraient associés l'ensemble des élus concernés par cette thématique. C'est le cas du canton de Sablé-sur-Sarthe, des cantons Le Mans 2, 7, 6, 5 et 4, directement concernés en raison des politiques que nous pensons sur ce thème. Nous pourrions ainsi débattre de cette question. J'entends et je l'ai dit ce matin ce que sont les contraintes budgétaires du Conseil départemental. Si vous estimez nécessaire de réduire l'aide précédemment apportée, pourquoi pas ? Mais nous ne pouvons pas procéder ainsi en milieu d'année. Cette baisse devrait intervenir à l'issue d'un débat, à la suite duquel nous disposerions d'un temps entre nous pour réfléchir aux axes que nous considérons prioritaires. Nous ne pouvons pas laisser les élus des territoires à l'écart d'une telle problématique.

Telle est ma demande qui porte à la fois sur la nécessité d'un temps de réflexion et un réabondement de la ligne qui compléterait les subventions en faveur des associations aujourd'hui mises en difficulté parce que prévenues tardivement.

Ma seconde question porte sur la démographie médicale. Je vous remercie, Madame la Présidente, du point que vous avez fait sur le sujet. Vous avez indiqué que la question de la démographie médicale concernait l'ensemble du territoire. Sur mon canton, j'ai été alerté par des médecins inquiets qui me disaient que de huit voilà quelques années, ils ne sont plus aujourd'hui que 3,5.

Nous avons commencé à travailler sur plusieurs projets. Mais dans la mesure où nous ne sommes pas classés en zone prioritaire au titre de la démographie médicale, la plupart des projets sont bloqués. Je pense donc qu'il serait une bonne chose que l'on aborde cette question. Un groupe est officiellement constitué sur la démographie médicale. Il serait utile, comme nous le faisons parfois, que ce groupe soit élargi aux élus intéressés par cette question extrêmement sensible, qui nous concerne tous, que nous soyons d'un territoire urbain, périurbain ou rural. Plus nombreux nous serons à y réfléchir, plus il y aura d'intelligence collective autour de la table et mieux nous pourrions partager un peu les choix politiques qui sont arrêtés.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'issue de cette intervention, les deux propositions que je mets sur la table.

## VŒUX

### **Vœu présenté au nom de la Majorité départementale au sujet de la Loi NOTRE et l'avenir des communes.**

**M. COUNIL.** Nous avons souvent mené de nombreux débats sur l'avenir de l'architecture territoriale de la France. Je ne me retrouve absolument pas dans ce vœu qui émane bien de la majorité départementale – je le confirme.

Vous contestez plusieurs points. Or, j'y suis, pour ma part, favorable. L'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct est une mesure qui s'inscrit dans le bon sens. Les intercommunalités ont de plus en plus de pouvoir. Si nous voulons plus de démocratie, il faut les élire au suffrage universel direct.

Selon moi, il y a nécessité de rationaliser, et non de supprimer, les syndicats et syndicats mixtes. Je suis moi-même président d'un syndicat mixte qui ne devrait pas tarder à disparaître. Au passage, on peut s'interroger et se demander qui reprendra son action.

La révision des schémas départementaux de coopération intercommunale, sur la base de la règle de 20 000 habitants, me semble justifiée pour un territoire comme celui de la Sarthe.

S'agissant de l'augmentation du nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités, je crois que nous travaillons tous dans des intercommunalités. Souvent, les élus sont contents quand l'intercommunalité s'empare d'un certain nombre de compétences. Il y a là quelque chose d'assez intéressant.

La suppression du dispositif de « minorité de blocage » ne me pose pas de difficulté.

La suite est dans la même veine. Je pense qu'un faux débat est en train de naître. Parce que l'on veut renforcer les intercommunalités, on explique partout que l'on veut tuer les communes. Le duo communes/intercommunalité fonctionne bien. J'ai le privilège de siéger à la fois dans une commune et dans une communauté de communes. La communauté de communes compte des élus de toutes tendances politiques. Lorsque nous nous retrouvons pour travailler ensemble, nous sommes capables d'avancer et de nous mettre d'accord au bénéfice de l'intérêt général.

A un moment où nous avons besoin de rationaliser la dépense publique, renforcer l'intercommunalité va plutôt dans le bon sens. Je ne peux absolument pas voter ce vœu.